

## Les propriétés aspectuelles du passif <sup>\*</sup>

Anne CARLIER  
Université de Valenciennes

### 1. Le problème

Il est généralement admis, dans l'état actuel de la recherche, que le passif périphrastique, formé par « *être* + participe passé », ne peut pas être considéré comme étant en relation de paraphrase avec l'actif. Dans la présente étude, nous soumettrons à l'analyse un des arguments invoqués à l'appui de cette hypothèse : le passage de l'actif au passif peut aller de pair avec l'un des deux changements interprétatifs suivants.

1. Dans la mesure où la phrase active évoque un procès comme étant en cours, la phrase passive correspondante tend à marquer l'état résultant de ce procès et ressortit ainsi à la valeur aspectuelle d'accompli. Cette valeur aspectuelle liée au passif, déjà relevée par L. Meigret (1550 : chap. XXV) <sup>1</sup>, est illustrée par l'exemple (1b) :

- (1) a. On *sert* le vin.  
b. Le vin *est servi*.

la lecture accomplie s'y présente comme la plus saillante, sans que la lecture non accomplie ne soit toutefois exclue.

2. Si la phrase active présente une double lecture, itérative et non itérative, la phrase passive correspondante tend à privilégier la lecture itérative (Blanche-Benveniste & Van den Eynde 1978 ; Blanche-Benveniste 1984).

- (2) a. Le sommelier *sert* le vin.  
b. Le vin *est servi* par le sommelier.

Ces deux phénomènes interprétatifs déclenchés par le passage de l'actif au passif se présentent exclusivement avec des verbes qui marquent, du point

---

<sup>\*</sup> Je remercie chaleureusement Laurent Gosselin et Karel Van den Eynde, qui m'ont fait bénéficier de leurs remarques judicieuses. Merci aussi à Anne Buchard dont les suggestions m'ont amenée à nuancer certaines de mes hypothèses. Au moment de mettre la dernière main à la rédaction de cet article, j'ai pris connaissance d'un recueil récemment publié sur le passif, édité par L. Schösler. Il ne m'a plus été possible de le prendre en considération dans la présente étude.

<sup>1</sup> Parmi les études plus récentes, voir e.a. Blanche-Benveniste (1984), Vikner (1985), Skårup (1998) et Creissels (2000).

de vue de l' « Aktionsart » ou de l'aspect lexical, un procès télique<sup>2</sup>. Les passifs formés à partir de verbes marquant un état ne diffèrent pas sur le plan aspectuel de leur contrepartie active, ainsi que l'illustre l'exemple (3).

- (3) a. Tout le monde *apprécie* Pierre.  
b. Pierre *est apprécié* de tout le monde.

De même pour les verbes processifs non téliques, on admet généralement, sur la base d'exemples comme (4)

- (4) a. Marie *aide* Pierre.  
b. Pierre *est aidé* par Marie.

qu'aucune différence aspectuelle ne sépare la phrase passive par rapport à sa contrepartie active. Notons toutefois un changement interprétatif mineur : l'insertion de la locution *être en train de*, toujours compatible avec les verbes processifs non téliques à l'actif, est parfois exclue avec ces mêmes verbes au passif<sup>3</sup>.

- (5) a. La police est en train de *rechercher* le meurtrier.  
b. ?? Le meurtrier est en train d'*être recherché*.  
(6) a. Marie est en train de *surveiller* les enfants.  
b. ?? Les enfants sont en train d'*être surveillés* par Marie.

---

<sup>2</sup> Les termes « verbes d'états » et « verbes processifs téliques » ou « non téliques » sont utilisés dans cette étude afin de simplifier la formulation. Ne perdons pourtant pas de vue qu'il est souvent impossible d'associer un verbe hors emploi à une valeur aspectuelle lexicale précise, car l'environnement actanciel peut jouer un rôle décisif. Certains verbes peuvent, en fonction de la nature syntaxique ou sémantique de leurs actants, marquer soit un état soit un procès (*Marie pèse 50 kilos / Marie pèse la farine ; Une haie d'aubépines entoure la maison / Les soldats entourent la ville*). Pour l'opposition entre procès téliques et non téliques, la détermination quantitative du SN objet du verbe transitif ou celle du SN en position de sujet du verbe inaccusatif constitue un des facteurs importants pouvant jouer un rôle (*Marie boit un café / du café ; Le vase tombe / Des feuilles tombent*). Voir, sur la question, Verkuyl (1972, 1989), Declerck (1979), Blanche-Benveniste *et al.* (1987) et Tenny (1994).

Il existe un certain nombre de verbes processifs téliques dont la forme passive ne se prête pas à une lecture d'état résultant. Vikner (1985 : n. 7) relève ainsi le verbe *tuer* et ses parasyonymes. Buchard (2001) fournit une liste plus complète de verbes ayant cette propriété.

<sup>3</sup> Il s'agit plutôt d'une tendance que d'une exclusion à caractère absolu. Les phrases suivantes sont en effet acceptables.

*La question est en train d'être étudiée.*  
*La ville est en train d'être bombardée.*

L'insertion de la locution *être en train de* pouvant être utilisée comme test révélant le caractère dynamique ou processif de la situation évoquée, son caractère peu acceptable dans les phrases passives ci-dessus fait apparaître que le passif périphrastique « *être* + participe passé » formé à partir d'un verbe processif tend, tout comme le passif faisant intervenir un verbe processif téléique, à évacuer la valeur processive en faveur d'une valeur stative, sans que l'on puisse toutefois parler d'état résultant. Ainsi *être surveillé* dans l'exemple (6) pourrait être glosé comme « être sous surveillance ». Comme l'a observé Buchard (2001) à partir d'exemples comme (7),

- (7) a. On est en train de *frapper* cet enfant.  
 b. Cet enfant est en train ?? d'*être frappé* / de *se faire frapper*.

la locution *être en train de* s'insère par contre naturellement si on remplace le passif périphrastique « *être* + participe passé » par la tournure passive « *se faire* + infinitif », qui maintient le caractère dynamique qu'apporte le verbe processif non téléique.

Outre l'aspect lexical, le temps utilisé joue également un rôle. Les tendances sont les plus nettes dans le domaine du passé<sup>4</sup>. Au passé simple, le passage de l'actif au passif ne s'accompagne pas des changements interprétatifs susmentionnés, mais le passif respecte invariablement la valeur processive que présente la phrase active correspondante, du moins en principale<sup>5</sup>.

- (8) a. On *servit* le vin.  
 b. Le vin *fut servi*.  
 (9) a. Le sommelier *servit* le vin.  
 b. Le vin *fut servi* par le sommelier.

De même, au passé composé, le passage de l'actif au passif n'engendre pas de changements interprétatifs (Blanche-Benveniste & Van den Eynde 1978 ; Blanche-Benveniste 1984), du moins si le passé composé a sa valeur d'antériorité par rapport au moment de la parole.

- (10) a. On *a servi* le vin.  
 b. Le vin *a été servi*.

<sup>4</sup> Une description globale de l'impact des temps verbaux sur l'interprétation du passif est offerte par Jensen (1963).

<sup>5</sup> Ainsi que le montre l'exemple suivant, emprunté à Jensen (1963 : 76), la phrase passive au passé simple peut toutefois présenter la nuance d'état résultant dans les subordinées de temps :

*Pourtant, quand les écuelles furent vidées, on alluma les pipes et on se mit à causer un peu.* (Daudet)

- (11) a. Le sommelier *a servi* le vin.  
 b. Le vin *a été servi* par le sommelier.

A l'imparfait, par contre, la phrase passive tend à privilégier une valeur d'état résultant

- (12) a. On *commettait* le crime.  
 b. Non ! Le crime *était commis*, l'état-major ne pouvait plus avouer son crime.  
 (Zola, *J'accuse*)

ou, si elle est disponible, une lecture itérative <sup>6</sup>.

- (13) a. Les esclaves *construisaient* les pyramides.  
 b. Les pyramides *étaient construites* par les esclaves.

Le présent article se propose d'élucider ces phénomènes interprétatifs déclenchés par le passage de l'actif au passif en abordant successivement les deux questions suivantes.

- Quelles sont les propriétés aspectuelles du passif périphrastique qui déclenchent ces changements et pourquoi donnent-elles lieu à des changements interprétatifs en combinaison avec des verbes processifs téléiques et, dans une moindre mesure, avec les verbes processifs non téléiques, sans affecter aucunement les verbes d'état (§ 2) ?
- Comment peut-on rendre compte de l'impact des temps verbaux sur l'interprétation du passif périphrastique (§ 3) ?

---

<sup>6</sup> Certains emplois dérivés de l'imparfait (sur le statut des emplois dérivés, voir Gosselin 1996) caractérisés non pas par une vision sécante mais par une vision globale du procès, préservent pourtant la valeur processive de la phrase active correspondante. Il en va ainsi de l'imparfait utilisé pour les reportages relatés au passé et de l'imparfait de rupture, comme l'illustre l'exemple (i) cité par Vikner (1985 : 102).

(i) Quelques heures plus tard, le gouvernement répressif capitulait et les embastillés *étaient relâchés*. (Merle)

L'imparfait se rapproche ainsi du présent, qui fait aussi apparaître la valeur processive dans les emplois caractérisés par une vision globale du procès, tels que le présent historique (ii) ainsi que le présent de reportage, servant à raconter des événements sur le vif (iii).

(ii) Au printemps de l'année 1920, le nouveau pont *est construit*.

(iii) La porte *est ouverte* par l'huissier, le président entre ... (Desclés & Guentchéva 1993 : 91)

## 2. Les propriétés aspectuelles du passif : hypothèses explicatives

Afin de rendre compte des propriétés aspectuelles du passif périphrastique, nous examinerons successivement trois hypothèses : la première consiste à analyser le participe passé du passif périphrastique comme un marqueur de l'accompli (§2.1), la deuxième associe à la séquence « *être* + participe passé » deux structures syntaxiques différentes dont l'une consiste en une structure attributive, ce qui suppose une recatégorisation du participe passé en tant qu'adjectif (§2.2), la troisième souligne le rôle du verbe *être*, qui confère à la périphrase passive une dimension stative (§2.3).

### 2.1. Le participe passé en tant que marqueur de l'accompli

On a souvent proposé de rendre compte du changement interprétatif que déclenche le passage de l'actif au passif dans une phrase comme (1)

- (1) a. On *sert* le vin.  
b. Le vin *est servi*.

en avançant l'hypothèse que le participe passé intervenant dans la formation du passif périphrastique y fonctionne comme marqueur de l'accompli<sup>7</sup>. Dans son ouvrage monumental sur la voix pronominale, Stéfanini la formule comme suit :

---

<sup>7</sup> Dans les études typologiques, la valeur aspectuelle d'accompli pouvant être associée à la construction passive est parfois imputée au fait que le procès est envisagé non pas à partir de l'agent, qui constitue la source du procès, mais à partir du patient, qui définit le terme du procès (voir e.a. Delancey 1982). On notera, à l'encontre de cette hypothèse, que le français connaît un passif impersonnel pouvant également présenter une valeur aspectuelle d'accompli tout en maintenant le patient dans la position canonique de l'objet, après le verbe (*cf. infra*, exemples (24) à (26)). Par ailleurs, le français dispose d'une deuxième construction pouvant avoir pour effet de mettre en tête le patient, à savoir la construction pronominale à sens passif. Se pose dès lors la question de savoir si passif périphrastique et passif pronominal possèdent les mêmes caractéristiques aspectuelles ou si au contraire, ainsi que le suggèrent notamment Stéfanini (1962 : 642-644) et Lamiroy (1993), la raison d'être du passif pronominal est de suppléer aux restrictions aspectuelles du passif périphrastique. L'existence d'une telle complémentarité aspectuelle constituerait un deuxième argument contre l'hypothèse d'une corrélation entre la disposition des actants et la valeur d'accompli associée au passif périphrastique. L'hypothèse d'une complémentarité aspectuelle entre passif périphrastique et passif pronominal est examinée par Lagae (2002).

La morphologie, ici, est explicite : *être bâti* [...], c'est une périphrase construite avec le participe passé, c'est-à-dire avec un terme idéellement situé après *bâtir*. (Stéfanini 1962 : 482)

Dans la mesure où au participe passé est attribuée la valeur d'envisager le terme du procès, le présent passif est rapproché du passé composé, qui a pour valeur de base de marquer l'accompli. Cette hypothèse est soutenue de manière explicite par Authier (1972) : dans le cadre de la grammaire générative transformationnelle « première vague », où il était admis que le passif était obtenu par transformation à partir de l'actif, elle propose de dériver le passif à valeur processive (14b) à partir d'une phrase active au présent (14a)

- (14) a. Une firme suédoise *construit* la maison.  
b. La maison *est construite* par une firme suédoise.

et le passif à valeur d'état résultant (15b) à partir d'une phrase active au passé composé (15a).

- (15) a. On *a construit* la maison en briques jaunes.  
b. La maison *est construite* en briques jaunes.

L'hypothèse imputant la valeur aspectuelle accomplie du passif périphrastique à la présence du participe passé semble de prime abord plausible. Plusieurs questions restent pourtant sans réponse.

a) Comme nous l'avons fait remarquer précédemment, le changement interprétatif pouvant être engendré par le passage de l'actif au passif, quand le verbe est processif télélique, est double : le passif tend non seulement à focaliser, plutôt que le procès lui-même, l'état résultant du procès (1b), mais, par ailleurs, en présence de deux lectures possibles de la phrase active, occurrence unique du procès ou série non limitée de procès (2a), le passif privilégie nettement la seconde lecture (2b).

- (1) a. On *sert* le vin.  
b. Le vin *est servi*.  
(2) a. Le sommelier *sert* le vin.  
b. Le vin *est servi* par le sommelier.

L'hypothèse qui analyse le participe passé comme un marqueur de l'accompli trouve sa raison d'être dans le premier changement interprétatif associé au passage de l'actif au passif, illustré par (1), mais n'est d'aucun recours pour expliquer le second changement interprétatif, exemplifié par (2).

b) Un second problème réside dans le fait qu'une phrase passive formée à partir d'un verbe processif télélique comme (16)

- (16) La maison *est construite*.

présente non seulement une lecture avec valeur accomplie mais également une lecture sans cette valeur aspectuelle. Peut-on rapprocher cette ambivalence que présente la forme passive au présent de celle du passé composé, ayant également un emploi avec valeur accomplie et un emploi sans cette valeur ? Il nous semble y avoir une différence fondamentale, que nous précisons en comparant la double lecture de (16) avec celle de (17).

(17) Pierre *est sorti*.

- Doté de la valeur aspectuelle accomplie, le passé composé de (17) constitue un parfait du présent, ayant pour sens de marquer que le procès est arrivé à son terme et que l'état résultant « Pierre est absent » importe au moment présent ; en l'absence d'une telle valeur aspectuelle, le passé composé prend valeur d'antériorité et marque qu'il y a eu action de sortir avant le moment présent. Tout en étant linguistiquement distinctes<sup>8</sup>, ces deux interprétations associées au passé composé sont compatibles du point de vue de leurs conditions de vérité. De plus, elles entretiennent un rapport étroit, de nature non symétrique : le passé composé, dans sa valeur accomplie, implique nécessairement une action ayant eu lieu antérieurement<sup>9</sup>. L'interprétation d'antériorité, même si elle peut aller de pair avec une mise en veilleuse de la valeur d'accompli du présent, n'est donc pas nécessairement incompatible avec cette valeur aspectuelle, mais peut être conçue comme dérivée par rapport à elle.
- Plus important est l'écart entre les deux lectures possibles du passif périphrastique d'un exemple comme (16), avec valeur accomplie (« la construction est achevée ») et sans cette valeur aspectuelle (« la maison est en chantier ») : ces deux lectures se présentent comme incompatibles du point de vue de leurs conditions de vérité. En admettant l'hypothèse

---

<sup>8</sup> En effet, comme le fait remarquer Gosselin (1996 : 206), l'exemple (iii) montre qu'il est impossible de combiner, au sein d'une même phrase, un circonstant activant la valeur d'antériorité du passé composé comme *avant-hier* et un circonstant activant sa valeur d'accompli du présent tel *depuis deux jours*.

- (i) Pierre a terminé son travail *avant-hier*.
- (ii) Pierre a terminé son travail *depuis deux jours*.
- (iii) \*Pierre est sorti *avant-hier* *depuis deux jours*.

Il reste qu'en l'absence d'indices contribuant à activer l'une ou l'autre valeur, le passé composé se présente le plus souvent comme indifférencié par rapport à cette ambivalence.

<sup>9</sup> L'inverse n'est pas vrai : le trait de l'antériorité n'implique pas une valeur aspectuelle accomplie. Sur le rapport de l'antériorité avec l'accompli, voir Cohen (1989 : 119-120).

que la présence du participe passé déclenche une valeur aspectuelle accomplie, il faudrait admettre que cette valeur aspectuelle liée au participe passé se trouve pour le passif annulée dans l'une de ses lectures, à savoir la lecture processive. Une telle solution nous semble toutefois *ad hoc*.

c) Un troisième problème concerne les passifs formés à partir d'un verbe d'état. Formé à partir d'un verbe d'état, le passé composé peut également marquer un accompli du présent : il marque alors que l'état est arrivé à son terme et que l'on considère au moment présent l'au-delà de l'état. Comme l'illustre l'exemple (18b),

- (18) a. Pierre *aime* Marie.  
b. Pierre *a aimé* Marie.

le fait d'envisager un état comme étant arrivé à son terme déclenche un effet de sens de révocation (Blanche-Benveniste & Van den Eynde 1978 ; Blanche-Benveniste 1984). Dans la mesure où l'on admet que le passif périphrastique « *être* + participe passé » est, par la présence du participe passé, associé à une valeur accomplie, il est étonnant que l'utilisation d'un verbe d'état au passif n'aille jamais de pair avec cette valeur de révocation. En effet, à la différence de (18b), (18c) n'a jamais pour sens « Marie n'est plus aimée de Pierre ».

- (18) c. Marie *est aimée* de Pierre.

Il apparaît ainsi que la première hypothèse examinée ici, qui associe le participe passé intervenant dans la forme passive à la valeur aspectuelle d'accompli, n'est pas à même de rendre compte des phrases passives qui ne présentent pas une telle valeur aspectuelle. Afin de résoudre cette difficulté, il a été proposé d'abandonner le traitement homogène de la structure « *être* + participe passé » formée à partir d'un verbe transitif et de reconnaître comme seules formes passives celles qui peuvent être mises en correspondance avec une forme active ayant la même valeur aspectuelle. Les formes en « *être* + participe passé » formées à partir d'un verbe processif télique qui focalisent, plutôt que le procès lui-même, l'état résultant du procès, sont ainsi évacuées du domaine de la flexion verbale. Cette deuxième hypothèse fera l'objet d'un examen détaillé sous 2.2.

Aux trois problèmes soulevés contre l'hypothèse associant le participe passé du passif à la valeur aspectuelle d'accompli se rajoute un quatrième si on veut appliquer cette hypothèse à des langues comme l'allemand ou le néerlandais, qui ont deux passifs périphrastiques, l'un faisant intervenir le verbe *devenir*, l'autre le verbe *être*. Dans ces langues, la forme passive « *devenir* + participe passé » n'exprime jamais l'accompli alors que la forme passive « *être* + participe passé » marque toujours l'accompli. Ces faits nous



amèneront à chercher l'origine de la valeur aspectuelle accomplie pouvant surgir lors du passage de l'actif au passif non pas dans la présence du participe passé, mais plutôt du côté du verbe *être*. Aussi le rôle du verbe *être* sera-t-il au centre de la troisième hypothèse, qui sera présentée sous 2.3.

## 2.2. Le participe passé du passif : un adjectif attribut ?

Une hypothèse couramment invoquée pour rendre compte de la différence entre les phrases (14b) et (15b) (cf. e.a. Damourette et Pichon 1911-40 : §1609, von Wartburg & Zumthor 1958 : 195 et Vikner 1985 : 100)

- (14) a. Une firme suédoise *construit* la maison.  
 b. La maison *est construite* par une firme suédoise.  
 (15) a. On *a construit* la maison en briques jaunes.  
 b. La maison *est construite* en briques jaunes.

consiste à leur associer deux analyses syntaxiques différentes<sup>10</sup>.

- Dans la phrase (14b), interprétée comme évoquant un chantier, la forme verbale *est construite* est analysée comme le passif de la forme active *construit*. Le participe passé y est considéré comme composante d'une forme verbale complexe et au verbe *être* est attribué le rôle d'auxiliaire.
- Dans la phrase (15b), interprétée comme état résultant du procès, la forme *est construite* n'est plus considérée comme une forme fléchie du verbe. Le participe passé y est analysé comme ayant la fonction syntaxique d'attribut et est ainsi rangé dans la catégorie de l'adjectif. Au verbe *être* est donc assigné le rôle syntaxique de verbe copule.

Cette différence de structure invoquée pour rendre compte de l'écart sémantique entre (14b) et (15b) se heurte à une difficulté fondamentale : elle ne correspond pas à une réalité syntaxique. D'une part, le participe passé combiné au verbe *être* pour former un passif présente des propriétés typiquement adjectivales, même quand cette périphrase passive a une valeur proprement processive. D'autre part, la périphrase passive en « *être* + participe passé » se présente comme bien ancrée dans la flexion verbale, même quand elle a une valeur d'état résultant.

<sup>10</sup> La même double analyse est proposée par Fellbaum *et al.* (1989). Dans le cadre de la grammaire générative transformationnelle, on distingue entre passif syntaxique ou transformationnel et passif lexical, en attribuant dans le dernier cas au participe passé le statut d'adjectif (Chomsky 1981 : 119). Fellbaum *et al.* (1989) avancent que le clivage entre passif à valeur processive et passif à valeur d'état résultant coïncide avec cette distinction.

Afin de montrer que le participe passé entrant dans la composition du passif présente des propriétés de l'adjectif, quelle que soit la valeur aspectuelle, et qu'il n'est donc pas possible d'isoler sur cette base le passif à valeur d'état résultant par rapport au passif à valeur processive, nous emprunterons deux arguments à Creissels (2000).

- Une première propriété spécifiquement adjectivale relevée par Creissels (2000) concerne le choix entre *très* et *beaucoup* en tant qu'adverbe intensifiant pour les concepts gradables. Etant donné que les adjectifs sélectionnent *très* (*il est très grand*) et que les verbes sélectionnent *beaucoup* (*il a beaucoup grandi* / *\*il a très grandi*), on pourrait s'attendre, dans la perspective d'une différence de structure entre les passifs à valeur processive et ceux à valeur d'état résultant, à ce que seuls les passifs à valeur d'état résultant permettent *très*. L'exemple (19), qui comporte un passif permettant une lecture processive, présente pourtant l'adverbe *très*.

(19) J'ai été *très* / *\*beaucoup* surpris de cette nouvelle.

Le participe passé entrant dans la formation du passif s'oppose sur ce point au participe passé du passé composé, qui ne permet jamais l'adverbe *très*.

(20) Cette nouvelle m'a *beaucoup* / *\*très* surpris.

- Une seconde propriété caractéristique de l'adjectif, quand celui-ci occupe la position d'attribut, est constituée par son aptitude à être mis en correspondance avec le pronom *le* invariable en genre et en nombre. Cette propriété s'observe également dans le cas du participe passé entrant dans la formation du passif. Elle n'est toutefois pas limitée aux passifs à valeur d'état résultant, comme pourrait le donner à penser l'hypothèse distinguant les passifs à valeur d'état résultant des passifs processifs en associant ceux-là à la structure syntaxique « *être* + attribut ». À preuve l'exemple (21),

(21) Passe encore si je n'étais que fessé, je *l'*ai été chez les Bulgares. (Voltaire, *Candide*, chap. sixième)

qui présente une reprise pronominale en *le*, quoique la lecture à valeur d'état résultant y soit fort improbable. Ici encore, le participe passé en tant qu'élément constitutif de la forme passive se distingue du participe passé du passé composé, qui ne permet pas une mise en correspondance avec le pronom *le* neutre en genre et en nombre.

(22) *\*Je* suis allée au théâtre et Pierre *l'*est aussi.

Des observations qui précèdent, on ne saurait toutefois inférer que le passif périphrastique ne relève plus de la flexion verbale et que le participe passé en tant que composante de la forme passive a accédé par dérivation à la catégorie de l'adjectif. Le passif périphrastique présente la propriété proprement verbale de pouvoir donner lieu à une construction impersonnelle. Cette construction impersonnelle est possible non seulement quand la forme passive a une valeur aspectuelle processive comme dans (23),

- (23) (...) car il *est dansé* ici une autre danse (Saint-Exupéry, cité par Hériau 1980 : 376)  
[une autre danse est ici dansée]

mais également quand la forme passive présente la valeur aspectuelle d'état résultant, ainsi que le montrent les exemples (24) à (26).

- (24) Sur chaque face, il *est enregistré* trois chansons. (Hériau 1980 : 394)  
[trois chansons sont enregistrées sur chaque face]  
(25) Il y *est accroché* un petit crucifix. (Hériau 1980 : 394)  
[un petit crucifix y est accroché]  
(26) Dans le hall de l'usine, il *est affiché* un placard annonçant la grève. (Hériau 1980 : 394)  
[un placard annonçant la grève est affiché dans le hall de l'usine]

Comme il est impossible de faire entrer la séquence « sujet personnel de nature nominale + *être* + adjectif attribut » dans une structure impersonnelle, on ne saurait expliquer la valeur d'état résultant pouvant être associée au passif en admettant que le participe passé y soit recatégorisé en tant qu'adjectif et y tienne le rôle d'attribut.

Aux problèmes de syntaxe que rencontre l'hypothèse accordant un statut adjectival au participe passé du passif à valeur d'état résultant se rajoute un problème sémantique : comme l'a fait remarquer Authier (1972), cette hypothèse a pour effet de déconnecter l'état résultant par rapport au procès qui est à son origine et se prive ainsi de la possibilité de rendre compte de la différence de sens qui sépare (27a) de (27b).

- (27) a. Le papier *est jauni*.  
b. Le papier *est jaune*.

Enfin, cette hypothèse ne permet pas d'expliquer pourquoi le participe passé du passif périphrastique, à la différence de l'adjectif et à l'instar du verbe, se combine non seulement avec des adverbes quantifiants (29a) ou pris dans un sens quantifiant (29c), mais aussi avec des adverbes qualifiants (29b)

ou pris dans leur acception qualificante (29d)<sup>11</sup>. Sur ce point également, le passif à valeur d'état résultant ne se distingue aucunement du passif de sens processif.

- (28) a. Cette eau est *plus* pure.  
 b. \*Cette eau est *mieux* pure.  
 c. Cette eau est *bien / peu* pure.  
 d. \*Cette eau est *bien / mal* pure.
- (29) a. Cette eau est *plus* filtrée.  
 b. Cette eau est *mieux* filtrée.  
 c. Cette eau est *bien / peu* filtrée.  
 d. Cette eau est *bien / mal* filtrée.
- (30) a. On a *plus* filtrée cette eau.  
 b. On a *mieux* filtrée cette eau.  
 c. On a *bien / peu* filtré cette eau.  
 d. On a *bien / mal* filtré cette eau.

De ce bref examen apparaît que le participe passé en tant qu'élément constitutif du passif périphrastique présente certaines propriétés de l'adjectif attribut (notamment les propriétés relevées par Creissels (2000), auxquelles on peut rajouter l'accord en genre et en nombre avec le sujet). Il s'est pourtant avéré impossible de faire coïncider la distinction entre passif à valeur processive et passif à valeur d'état résultant avec un clivage syntaxique, qui oppose un « véritable » passif, intégré dans la flexion verbale, et une structure attributive, dissociée par rapport à la flexion verbale, dans laquelle le participe passé aurait le statut catégoriel d'adjectif. Il n'en reste pas moins qu'une dissociation par rapport à la flexion verbale est justifiée lorsque l'affirmation de l'état n'implique pas de mise en rapport avec un procès antérieur. Avec des exemples comme (31), (32) et (33), on quitte effectivement le domaine de la flexion verbale pour entrer dans celui de la dérivation.

- (31) L'eau de mer est *salée*. (Gardes-Tamine 1988 : 85)  
 (32) Je suis *débordée* (de travail). (Creissels 2000 : 140)  
 (33) Cette jeune fille est *posée*. (Hériaux 1980 : 394)

Par ailleurs, l'abandon de l'hypothèse proposant une analyse en termes de « être + adjectif attribut » ne nous dispense pas de rendre compte de l'intuition fondamentale qui l'a motivée, à savoir qu'en présence d'un verbe processif télique, le passage de l'actif au passif peut avoir pour effet d'évoquer, plutôt que le procès lui-même, l'état résultant du procès. Nous

<sup>11</sup> Nous devons cette observation à Rivière (1990), qui consacre toutefois son étude non pas au passif périphrastique « être + participe passé », mais à la structure « N + participe passé », sans auxiliaire exprimé.

développerons dans le paragraphe suivant l'hypothèse que la dimension stative constitue le trait fondamental permettant de rendre compte non seulement de cet effet de sens d'état résultant, mais aussi d'autres particularités aspectuelles du passif périphrastique.

### 2.3. Le passif « être + participe passé » et la valeur aspectuelle d'état

Le verbe *être* étant sur le plan aspectuel en quelque sorte le prototype du verbe statif, il peut conduire à donner au passif périphrastique, dont il est un élément constitutif, une valeur aspectuelle stative<sup>12</sup>.

On peut ainsi rendre compte d'une observation déjà faite par Blanche-Benveniste & Van den Eynde (1978) et Blanche-Benveniste (1984) : les verbes d'état entrent naturellement dans cette structure, sans modification aspectuelle aucune.

- (34) a. Tout le monde *connaît* cette nouvelle.  
b. Cette nouvelle *est connue* de tout le monde.

On comprend aussi pourquoi il n'en va pas de même pour les verbes processifs téliques, qui se définissent comme la transition d'un état vers un autre état. Afin de résoudre le conflit qui surgit entre la valeur processive télique ressortissant à l'aspect lexical, d'une part, et la valeur aspectuelle stative induite par la structure grammaticale du passif périphrastique, d'autre part, deux voies interprétatives sont ouvertes (*cf.* §1). En premier lieu, la phrase passive formée à partir d'un verbe processif télique peut prendre une valeur aspectuelle globalement stative en envisageant, plutôt que le procès lui-même, l'état résultant du procès.

- (35) Ce meuble *est vendu*.

En second lieu, la phrase passive peut évoquer, plutôt qu'une seule occurrence du procès, une récurrence régulière de procès.

- (36) Ce médicament *est vendu* en pharmacie.

<sup>12</sup> Cette hypothèse est compatible avec le processus de la genèse du passif tel qu'il est tracé par Cohen (1989 : chap. IV). D'après Cohen (1989), la forme passive du français et d'autres langues trouve son origine dans une expression stative rattachée à un radical verbal et intégrée dans le système de la flexion verbale. Le rattachement à un radical verbal et l'intégration dans la flexion verbale a pour conséquence que, sur le plan sémantique, l'état ainsi exprimé est perçu comme aboutissement d'un procès. Voir également la discussion sur le caractère statif du passif périphrastique chez Desclés & Guentchéva (1993 : 89-92). On tentera de rendre compte de certains contre-exemples qu'ils proposent sous 3.

Les différentes occurrences du procès étant envisagées comme qualitativement identiques, il n'y a pas, d'une occurrence à l'autre, évolution. En cela, la valeur aspectuelle globale, obtenue au niveau de la série d'occurrences processives, se rapproche également de l'état. Par ailleurs, à partir de cette répétition régulière d'occurrences, il est possible d'inférer que « ce médicament a pour propriété d'être vendu en pharmacie », raisonnement qui va aussi dans le sens d'une valeur aspectuelle stative. Cette valeur itérative qui peut caractériser la phrase passive surgit en particulier en présence de circonstants qui ne peuvent caractériser l'état résultant du procès et obligent ainsi à envisager le procès dans son déroulement.

- (1) b. Le vin est servi.  
 (2) b. Le vin est servi *par le sommelier*.<sup>13</sup>  
 (37) a. La porte est ouverte.  
 b. La porte est ouverte *brutalement*.<sup>14</sup>

<sup>13</sup> Contrairement à une idée reçue, le complément d'agent n'est en soi pas incompatible avec une valeur d'état résultant. Témoin les exemples suivants,

- (i) Méfiez-vous ! L'électricité est installée *par un bricoleur inexpérimenté*.  
 (ii) Cette maison est construite *par un architecte réputé*.  
 (iii) L'autorisation était signée *par le général en chef*.

caractérisés par le fait que l'intervention de l'agent a donné lieu à des traces tangibles dans l'état résultant du procès, à savoir les dangers du circuit électrique (i), le fait qu'on peut identifier la main du maître dans l'architecture (ii) et la présence de la signature (iii). On observera par ailleurs que le complément d'agent introduit par *de*, se combinant avec certains verbes d'état au passif,

- (iv) Pierre est aimé *de* ses parents.

est également possible avec la forme passive de certains verbes processifs pourvu que ce passif présente soit une lecture d'état résultant (v b) soit une lecture itérative (vi b).

- (v) a. Jean est pâli *par / \*de* la peur qu'il ressent  
 b. Jean est pâli *par / de* la peur qu'il a ressenti. (Authier 1972 : 133)  
 (vi) a. Jean est surveillé *par / ? de* Marie.  
 b. Jean est surveillé *de* tous. (Authier 1972 : 131)

<sup>14</sup> Tout comme les compléments d'agents, les compléments caractérisant le mode de déroulement du procès ne sont pas incompatibles avec une lecture d'état résultant si ce mode de déroulement du procès laisse des traces tangibles dans l'état résultant du procès,

- (i) Pierre est *mortellement* blessé.  
 (ii) La table est mise *avec soin*.

à l'exception toutefois des compléments tels que *progressivement*, *petit à petit* qui ont pour sens de caractériser le déroulement du procès dans le temps.

- (iii) Toute la région est inondée *petit à petit*.

Comme l'a noté Blanche-Benveniste (1984), la combinaison, au sein d'une même phrase passive, d'un facteur qui empêche la valeur d'état résultant et d'un facteur qui bloque la valeur itérative, peut donner lieu à une déviance.

- (38) ?? La porte est ouverte *par le concierge devant moi*. (Blanche-Benveniste 1984 :13)

Par sa valeur fondamentalement stative, la structure passive « *être* + participe passé » convient donc souvent difficilement à l'expression d'un procès unique, envisagé dans sa phase inaccomplie. L'insertion des verbes marquant un procès télique dans la structure passive tend au contraire à aller de pair avec un glissement de sens : le passif formé à partir d'un verbe processif télique tend à envisager l'état résultant du procès ou à produire un effet d'itération. Il reste pourtant que cette valeur aspectuelle stative associée à la structure passive est une tendance, plutôt qu'une règle absolue. En témoigne l'exemple (39),

- (39) La table *est dressée*.

qui, tout en présentant comme interprétation la plus saillante la lecture stative « La table est déjà dressée », permet aussi la lecture processive « La table est dressée en ce moment ». Le français s'oppose sur ce point à des langues comme le néerlandais et l'allemand, où il existe un contraste binaire entre les passifs « *devenir* + participe passé », processif, et « *être* + participe passé », statif.

Quant aux verbes processifs non téliques, enfin, l'hypothèse qui invoque le caractère fondamentalement statif du verbe *être* pour expliquer les propriétés aspectuelles du passif périphrastique permet de comprendre pourquoi ces verbes, tout en étant toujours compatibles avec la locution *être en train de* à l'actif, s'en accommodent parfois difficilement au passif.

- (6) a. Marie est en train de *surveiller* les enfants.  
b. ?? Les enfants sont en train d'*être surveillés* par Marie.

Ici également, il s'agit d'une tendance, plutôt que d'une règle absolue. A preuve l'exemple suivant.

- (40) a. On est en train d'*étudier* la question.  
b. La question est en train d'*être étudiée*.

Par rapport à l'hypothèse analysant le participe passé intervenant dans la forme passive comme marqueur de l'accompli (§2.1), l'hypothèse proposée ici présente l'avantage de pouvoir rendre compte de la valeur d'accompli que peuvent présenter les phrases passives à verbe processif télique sans pour autant passer sous silence la valeur itérative. De plus, elle permet d'expliquer

pourquoi, en présence d'un verbe d'état, cette valeur d'accompli ne se manifeste pas. Enfin, elle évite d'assimiler, du point de vue aspectuel, le présent de la forme passive « *être* + participe passé » au passé composé, également apte à marquer l'accompli.

Par ailleurs, l'hypothèse associant la forme passive « *être* + participe passé » à une valeur aspectuelle stative permet de comprendre sa proximité avec la structure « *être* + adjectif attribut », sans toutefois se heurter aux difficultés que rencontre l'hypothèse assimilant le participe passé de certaines instances de la forme passive à un adjectif à fonction d'attribut (§2.2). En particulier, elle n'est pas mise en cause par l'existence de la construction impersonnelle (cf. les exemples (24) à (26)). En effet, la structure impersonnelle n'est pas incompatible avec des verbes ou constructions verbales à valeur aspectuelle stative. Ainsi l'atteste l'exemple (41).

(41) Il *est su* par tout le monde que Jean et Jacques ne s'entendent plus.

L'hypothèse défendue ici, qui accorde un rôle central au verbe *être* en tant qu'élément constitutif de la forme passive, n'est-elle pas réfutée par l'existence de passifs tronqués, qui peuvent également présenter la valeur d'état résultant (42) ou la valeur itérative (43) sans que le verbe *être* soit présent ?

(42) *Emu* par les images des victimes, Pierre fit un don généreux.

(43) Les ouvriers pensaient que, *dites* à temps, les choses porteraient. (*Le Figaro*, cité par Engwer 1939 : 34)

On notera que l'emploi du participe passé sans auxiliaire ne traduit pas systématiquement un passif. Ainsi, dans (44) et (45), le participe est à mettre en rapport respectivement avec un verbe intrinsèquement pronominal (« elle (s')est évanouie ») et avec une construction pronominale à sens réfléchi (« il (s')est habillé avec soin »), alors que dans (46), le participe est relié à une construction active (« elle est restée à la maison »).

(44) *Evanouie*, elle ne se rendit pas compte qu'on la transporta.

(45) *Habillé* avec soin, Monsieur Dubois quitta son domicile.

(46) *Restée* à la maison, elle voulait se reposer.

Malgré cette diversité, il y a pourtant une constante : l'auxiliaire à restituer est le verbe *être*<sup>15</sup>. En effet, il n'est pas possible d'avoir, de façon régulière,

<sup>15</sup> Que le verbe se conjugue au passé composé avec l'auxiliaire *être* est un des critères permettant de délimiter, au sein de la classe des verbes intransitifs, la sous-classe des verbes inaccusatifs (Perlmutter 1978, Burzio 1986 : 53 *ss* et 138 *ss*, Herslund 1990 : 36-37). Les verbes inaccusatifs se caractérisent, par rapport à la



cette même structure si le participe est issu d'un verbe ou emploi verbal se construisant avec l'auxiliaire *avoir*. La différence d'acceptabilité entre (47a) et (47b) est claire à cet égard.

- (47) a. *Monté* tout seul jusqu'au sommet, il prit conscience des risques qu'il avait pris.  
 b. \**Monté* les valises, il décida de faire un tour en ville.

L'analyse proposée ici, qui consiste à mettre en rapport la présence du verbe *être* dans le passif périphrastique avec une valeur aspectuelle stative, n'est donc pas prise en défaut par l'existence de passifs tronqués : quand le participe passé est utilisé sans auxiliaire, cet auxiliaire peut être restitué et correspond invariablement au verbe *être*.

### 3. Les différents niveaux aspectuels et leurs relations hiérarchiques

Il est fréquent que des traits sémantiques de même nature puissent être exprimés tant par la grammaire que par le lexique. Ainsi, comme l'illustre l'exemple (48), dans le domaine nominal, le caractère non nombrable du référent peut être exprimé tant par le substantif que par le déterminant.

- (48) Le chat boit *du lait*.

Normalement les traits marqués par la grammaire et par le lexique convergent. Il arrive toutefois qu'il y ait conflit entre grammaire et lexique. Un tel conflit conduit à construire un référent qui, tout en pouvant faire intervenir les traits exprimés par le lexique, réponde en dernière instance aux traits que véhicule la grammaire<sup>16</sup>. Dans les exemples (49) et (50),

- (49) Sous la grâce même de sa galanterie, Mouret laissait ainsi passer la brutalité d'un Juif vendant *de la femme*. (Zola, cité par la *Grammaire Larousse*, § 336)

---

sous-classe complémentaire des verbes intransitifs, appelés inergatifs, par le fait que leur sujet présente des propriétés de l'objet du verbe transitif. Sous cet angle, les verbes inaccusatifs se rapprochent non seulement des constructions passives, mais aussi des constructions pronominales, y compris des constructions pronominales à sens réfléchi ou réciproque, comme le montre Melis (1990 : 122-123).

Notons avec Feuillet (1989) et Rivière (1990) que toutes les séquences « *être* + participe passé » se rattachant à une construction pronominale ou active ne permettent pas la suppression du verbe *être*.

<sup>16</sup> Blanche-Benveniste *et al.* (1987 : 48) posent la même relation hiérarchique entre grammaire et lexique à partir de leur étude des rapports entre pronoms et lexique nominal.

- (50) Dans cette rivière, il y a *de la truite* qui ne dépasse pas 20 centimètres ; *celles* qu'on a prises faisaient environ 15 centimètres. (Galmiche 1987 : 195)

l'article de la série *du / de la*, en se combinant avec un nom comptable en un SN massif, n'annule pas le trait comptable du nom et, corollairement, le découpage en individus. Aussi une reprise pronominale au pluriel n'est-elle pas exclue. Il n'en reste pas moins que l'alliance de *du / de la* et un nom comptable conduit à construire un référent où le trait du comptable est mis en veilleuse. Ainsi est suggéré que l'individualité des éléments constitutifs du référent importe peu, ce qui permet dans l'exemple (41) à faire concevoir les femmes comme une marchandise susceptible d'être vendue et dans l'exemple (42) à évoquer une grande quantité ou une 'masse' de truites (Damourette et Pichon 1911-1940 : § 350 ; Galmiche 1987 : 195).

Ce même rapport entre grammaire et lexique peut être invoqué, dans le domaine verbal, pour rendre compte des interactions entre l'aspect grammatical lié aux temps verbaux et l'aspect lexical. D'habitude, grammaire et lexique s'appuient mutuellement. Ainsi, le passé simple, qui offre une vision globale<sup>17</sup> de la situation évoquée par le lexème verbal et la cerne donc comme une entité comprise entre deux limites, présente une prédilection pour les verbes processifs téléiques<sup>18</sup>. Pourtant, grammaire et lexique peuvent aussi entrer en conflit et donner lieu, de ce fait, à des effets de sens<sup>19</sup>. Ainsi l'imparfait, qui présente une vision sécante de la situation évoquée par le lexème verbal et fait ainsi abstraction des bornes de cette situation, n'est pas prédisposé à entrer en combinaison avec un verbe processif téléique. L'une des manières de résoudre le conflit entre grammaire et lexique qui résulte de l'alliance de l'imparfait et d'un verbe processif téléique consiste à envisager non pas une occurrence du procès, mais une série non limitée d'occurrences. Témoin l'exemple (51).

- (51) La porte *claquait*.

L'aspect lexical s'exerce alors au niveau des occurrences situationnelles individuelles, alors que l'aspect grammatical trouve son domaine d'application au niveau de la série d'occurrences. L'exemple (51) fait apparaître que

<sup>17</sup> L'opposition entre aspect global et aspect sécant est empruntée à Guillaume (1965 : 61-62). Pour une application systématique de cette opposition aux temps verbaux de l'indicatif, voir Wilmet (1970).

<sup>18</sup> Voir les statistiques que présente Martin (1971 : 164 *ss*) pour le moyen français. La corrélation qu'il relève entre passé simple et verbe processif téléique est de 72,25 %.

<sup>19</sup> La fécondité de la notion de conflit pour rendre compte des différentes significations contextuelles des temps verbaux est amplement illustrée par Gosselin (1996).

la valeur aspectuelle sécante, liée au temps grammatical, s'exerce à un niveau hiérarchique supérieur par rapport à la valeur aspectuelle de procès télique, provenant du lexique, car la situation globale décrite par (51) est envisagée comme dépourvue de bornes.

Les deux changements sémantiques que déclenche le passage de l'actif au passif en présence d'un verbe processif télique, l'état résultant et l'itération, peuvent être analysés en ces termes : ils consistent en des ajustements afin de construire, à partir de la valeur processive télique du lexème verbal, une valeur aspectuelle conforme à celle liée à la structure grammaticale du passif périphrastique. Dans les deux cas, la valeur processive télique, liée au lexique, n'est pourtant pas effacée, mais intervient de manière indirecte ou à un niveau hiérarchique inférieur. Ici également se vérifie donc la même hypothèse théorique générale : dans le cas d'un conflit entre grammaire et lexique, la grammaire prédomine sur le lexique. Les traits véhiculés par le lexique n'en sont pour autant éliminés, mais peuvent être relégués à un niveau hiérarchique inférieur.

Il y a pourtant des cas où est attribuée au passif périphrastique systématiquement une valeur processive, à savoir quand le temps verbal y contribue. Ainsi, le passé simple, en tant que temps global, appréhende la situation comme une entité pourvue d'une borne initiale et d'une borne finale et ne déclenche ainsi pas les changements aspectuels liés au passif périphrastique, mais préserve la valeur processive. Ainsi le montre le contraste interprétatif qui sépare (53b) par rapport à (52b) et (55b) par rapport à (54b).

- (52) a. On *ouvrait* la porte.  
 b. La porte *était ouverte*.
- (53) a. On *ouvrit* la porte.  
 b. La porte *fut ouverte*.
- (54) a. Le concierge *ouvrait* la porte.  
 b. La porte *était ouverte* par le concierge.
- (55) a. Le concierge *ouvrit* la porte.  
 b. La porte *fut ouverte* par le concierge.

Ceci nous amène à poser qu'il n'y a pas deux niveaux aspectuels, l'un lié au lexique et l'autre à la grammaire, mais plutôt trois : l'aspect lexical, l'aspect lié à la construction verbale et l'aspect exprimé par la flexion temporelle. Afin de rendre compte des interprétations que présentent les exemples (52b) à (55b), il convient à présent de préciser la relation hiérarchique entre ces trois niveaux et en particulier celle entre l'aspect associé à la flexion temporelle et l'aspect lié à la construction verbale. Pour ce faire, nous ferons d'abord un détour par la morphologie.

Du point de vue de la morphologie, la relation hiérarchique entre les marques du temps et de la voix peut être établie à partir des formes où les deux oppositions grammaticales s'expriment par des marques de même nature, c'est-à-dire quand l'expression du temps fait intervenir, comme celle du passif, un auxiliaire. Ainsi nous avons été amenée à étudier la hiérarchie entre la marque morphologique du passé composé et celle du passif<sup>20</sup>. La formation de la forme verbale passive au passé composé *il a été frappé* fait intervenir deux étapes successives, qui ne sauraient être interverties : à partir de la forme active *il frappe* est formée la forme passive *il est frappé* ; on passe ensuite à *il a été frappé* en substituant à la forme du présent *il est* la forme correspondante du passé composé *il a été*. Le lexème verbal est donc d'abord soumis à la flexion de la voix, l'ensemble étant soumis ensuite à la flexion temporelle.

On peut rendre compte de la hiérarchie entre les différents niveaux aspectuels telle qu'elle a été esquissée ci-dessus en admettant que les relations morphologiques entre lexème verbal, flexion de voix et flexion temporelle sont corrélées, sur le plan sémantique, à des relations de portée<sup>21</sup>, pouvant être représentées comme suit :

(56) (((aspect lexical) aspect grammatical lié à la voix) aspect grammatical lié au temps)

- L'aspect lexical, propre au lexème verbal, se trouve dans la portée de la valeur aspectuelle liée à la construction verbale, qui relève de la grammaire. Il en résulte qu'un passif formé à partir d'un verbe processif télique peut donner lieu à une valeur aspectuelle stative, soit en focalisant l'état résultant du procès (1b), soit par le biais d'une interprétation itérative (2b).

(1) b. Le vin *est servi*.

(2) b. Le vin *est servi* par le sommelier.

- La valeur aspectuelle liée à la construction verbale se trouve dans la portée de la valeur aspectuelle associée au temps verbal, qui ressortit également à la grammaire. Aussi la valeur processive propre au lexème

<sup>20</sup> Nous nous basons ici sur l'analyse éclairante des rapports entre l'auxiliation temporelle et l'auxiliation de la voix de Benveniste (1972). Il est vrai, comme le note aussi Benveniste (1972 : 180), que le passé composé n'est pas un temps verbal comme les autres, dans la mesure où sa valeur primitive est aspectuelle. Son emploi courant avec une valeur de prétérit permet pourtant de l'inclure aussi parmi les temps verbaux.

<sup>21</sup> Que les relations de proximité des morphèmes grammaticaux par rapport au lexème verbal puissent être interprétées en termes de relations de portée est suggéré par Givón (1985 : 208).

verbal peut-elle être réactivée si le temps verbal utilisé se présente aspectuellement non pas comme sécant mais comme global et cerne de ce fait la situation évoquée comme une entité comprise entre deux limites. Cet impact de la valeur aspectuelle des temps verbaux est illustré par les exemples (5b-6b) et (7b-8b).

- (5) b. Le vin *fut servi*.
- (6) b. Le vin *fut servi* par le sommelier.
- (7) b. Le vin *a été servi*.
- (8) b. Le vin *a été servi* par le sommelier.

La corrélation ici observée entre la structure morphologique de la forme verbale et la hiérarchie aspectuelle constitue un argument en faveur de l'hypothèse postulant une relation iconique entre la forme des structures linguistiques et le contenu conceptuel véhiculé par ces structures (Givón 1985).

### Références

- Authier, J. (1972). Etude sur les formes passives du français, *DRLAV* 1.
- Benveniste, É. (1974). Structures des relations d'auxiliarité, in: Id., *Problèmes de linguistique générale* 2, Paris : Gallimard.
- Blanche-Benveniste, C. ; Van den Eynde, K. (1978). A quoi se réduit ce qu'on appelle 'passif' en français, *Leuvense Bijdragen* 67 : 147-161.
- Blanche-Benveniste, C. (1984). Commentaires sur le passif en français, *Travaux du Cercle linguistique d'Aix-en-Provence* 2 : 1-23.
- Blanche-Benveniste, C. ; Deulofeu, J. ; Stéfanini, J. ; Van den Eynde, K. (1987). *Pronom et syntaxe : l'approche pronominale et son application au français*, Paris : SELAF.
- Buchard, A. (2001). *Le passif : interaction entre voix et aspect*, Mémoire de maîtrise soutenu à l'Université de Valenciennes.
- Burzio, L. (1986). *Italian Syntax : A Government-Binding Approach*, Dordrecht : Reidel.
- Chevalier, J.-C. ; Blanche-Benveniste, C. ; Arrivé, M. (1964). *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris : Larousse.
- Chomsky, N. (1981). *Lectures on Government and Binding*, Dordrecht : Foris.
- Cohen, D. (1989). *L'aspect verbal*, Paris : PUF.
- Creissels, D. (2000). L'emploi résultatif de *être* + participe passé en français, *Cahiers Chronos* 6 : 133-142.
- Damourette, J. ; Pichon, E. (1911-1940). *Des mots à la pensée: essai de la grammaire de la langue française*, tomes I & V, Paris : d'Artrey.

- Declerck, R. (1979). Aspect and the bounded / unbounded (telic / atelic) distinction, *Linguistics* 17 : 761-794.
- Delancey, S. (1982). Aspect, Transitivity and Viewpoint, in : P. J. Hopper, (ed.), *Tense and Aspect : Between Semantics and Pragmatics*, Amsterdam : Benjamins, 167-183.
- Desclés, J.-P. ; Guentchéva, Z. (1993). Le passif dans le système des voix du français, *Langages* 109 : 73-103.
- Engwer, Th. (1931). Vom Passiv und seinem Gebrauch im heutigen Französischen, *Berliner Beiträge zur Romanischen Philologie*, II, 1, Jena / Leipzig : W. Gronau.
- Fellbaum, Ch. ; Zribi-Hertz, A. (1989). La construction moyenne en français et en anglais : étude de syntaxe et de sémantique comparées, *Recherches linguistiques de Vincennes* 18 : 19-57.
- Feuillet, J. (1989). Le système participial français, *L'information grammaticale* 41: 6-9.
- Gaetone, D. (1989). *Le passif en français*, Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Galmiche, M. (1987). A propos de la distinction massif / comptable, *Modèles linguistiques* 9, 2 : 179-203.
- Gardes-Tamine, J. (1988). *La grammaire 2: syntaxe*, Paris : A. Colin.
- Givón, T. (1985). Iconicity, Isomorphism and Non-arbitrary Coding in Syntax, in : J. Haiman, (ed.), *Iconicity in Syntax*, Amsterdam : J. Benjamins.
- Gosselin, L. (1996). *Sémantique de la temporalité en français : un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*, Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Guillaume, G. (1965). *Temps et verbe*, Paris : Champion.
- Hériaux, M. (1980). *Le verbe impersonnel en français moderne*, 2 tomes, Paris : Champion.
- Herslund, M. (1990). Les verbes inaccusatifs comme problème lexicographique, *Cahiers de lexicologie* 56 : 35-49.
- Jensen, J. S. (1963). 'Vorgang' et 'Zustand' des formes passives et leurs rapports avec l'aspect du verbe en français moderne, in : *Etudes romanes dédiées à A. Blinkenberg*, Copenhague : Munksgaard, 59-83.
- Karash, A. (1982). *Passiv und passivische Diathese im Französischen und Deutschen*, Frankfurt : Lang.
- Labelle, M. (1992). Change of State and Valency, *Journal of Linguistics* 28 : 375-414.
- Lagae, V. (2002). Le passif pronominal : une forme complémentaire du passif périphrastique ?, dans ce volume.
- Lamiroy, B. (1993). Pourquoi il y a deux passifs, *Langages* 109 : 53-72.
- Martin, R. (1971). *Temps et aspect : essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, Paris : Klincksieck.

- Meigret, L. (1550 [1980]). *Le traité de la grammaire française*, éd. par F. J. Hausmann, Tübingen : G. Narr.
- Melis, L. (1990). *La voie pronominale : la systématique des tours pronominaux en français moderne*, Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Perlmutter, D. (1978). Impersonal Passives and the Unaccusative Hypothesis, *Proceedings of the Berkeley Linguistic Society* 4 : 157-189.
- Rivière, N. (1990). Le participe passé est-il verbe ou adjectif ?, *Travaux de linguistique et philologie* 28 : 167-184.
- Schøsler, L., (éd.), (2000). *Le passif. Actes du colloque international à l'Université de Copenhague, du 5 au 7 mars 1998*, Copenhague : Museum Tusulanum Press.
- Skårup, P. (1998). Les emplois de *être* + participe passé en français contemporain, in : M. Bilger ; K. Van den Eynde ; G. Gadet, (éds), *Analyse linguistique et approches de l'oral*, Louvain : Peeters.
- Stéfanini, J. (1962). *La voix pronominale en ancien et en moyen français*, Paris : Ophrys.
- Tenny, C. (1994). *Aspectual Roles and the Syntax-Semantics Interface*, Dordrecht : Kluwer.
- Verkuyl, H. J. (1972). *On the Compositional Nature of Aspects*, Dordrecht : D. Reidel.
- Verkuyl, H. J. (1989). Aspectual Classes and Aspectual Composition, *Linguistics and Philosophy* 12 : 39-94.
- Vikner, C. (1985). L'aspect comme modificateur du mode d'action : à propos de la construction '*être* + participe passé', *Langue française* 67 : 95-113.
- von Wartburg, W. ; Zumthor, P. (1958<sup>2</sup>). *Précis de syntaxe du français contemporain*, Berne : Franck.
- Wilmet, M. (1970). *Le système de l'indicatif en moyen français: étude des tiroirs de l'indicatif dans les farces, sotties et moralités françaises des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, Genève : Droz.